

Réf: Dossier 438049

Avis de constitution

SOCIETE « AVO-TECH »

Siège ABIDJAN SONGON-KASSEMBLE, Lot 336, Ilot

31

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 31/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AVO-TECH »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- le transport de personnes et de marchandises ;
- l'hôtellerie et la restauration ;
- l'achat, la vente et la location de véhicules ;
- l'achat et la vente des pièces détachées de véhicules ;
- les activités d'import-export ;
- l'organisation d'événements ;
- la prestation de services divers liés au transport, à l'hôtellerie et à l'évènementiel.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN SONGON-KASSEMBLE, Lot 336, Ilot 31

Dirigeant(s) M ALLECHI VENCESLAS ODILON (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09618 du 12/09/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56166/GTCA/RC/2025 du 12/09/2025

